

Privilège—M. Nielsen

Le très honorable député de Yellowhead a confirmé devant le comité des prévisions budgétaires en général que son attitude à ce sujet n'avait pas changé quand il était devenu premier ministre. On trouve ce passage dans le rapport du comité et j'en ai donné lecture. Les propos du très honorable député de Yellowhead sont assez éloquentes.

Nos privilèges ne sont nullement en cause ici. L'objet n'est pas d'intimider quiconque. On a recueilli un certain nombre de documents publics pour bien connaître la position du chef de l'opposition sur certaines questions, tout comme le font l'opposition, des ministres et sûrement le premier ministre, comme ce dernier l'a indiqué à la période des questions. C'est donc une fausse question de privilège. Comme l'a dit mon collègue, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), on a soulevé cette question aujourd'hui pour faire perdre le temps des députés, afin de les empêcher d'examiner d'autres questions, le budget par exemple.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député d'Ottawa-Centre (M. Evans), parce que le sujet de discussion est un domaine que ni lui-même ni aucun autre membre de son parti n'ont jamais osé aborder. La question découle de certains faits dont on a eu connaissance depuis quelques jours. C'est une question que le député d'Ottawa-Centre ne comprend peut-être pas. C'est une question de moralité, et rien d'autre.

Ayant déjà collaboré au cabinet de l'ancien premier ministre, je peux dire que nous connaissions les règlements. Nous connaissions les règles de conduite et d'éthique à respecter. C'est une chose que l'actuel premier ministre (M. Trudeau), ses collaborateurs et ceux qui siègent derrière lui semblent avoir oubliée. Voilà la différence.

Hier, on a entendu une réponse intéressante à une question posée par un journaliste. Un fonctionnaire du cabinet du premier ministre, M. David Crenna, a dit:

● (1550)

J'ignore ce qui constitue à vos yeux la conduite légitime des employés du cabinet du premier ministre.

Voilà, monsieur le Président, ce qui constitue le fondement même de toute cette affaire. Ces gens-là ignorent et ne comprennent pas ce que devrait être la conduite légitime des collaborateurs du premier ministre. Le vice-premier ministre (M. MacEachen) ne le comprend pas davantage et quant au premier ministre, il ignore jusqu'à la notion de conduite légitime, c'est-à-dire les questions au sujet desquelles on peut en toute franchise poser des questions et recueillir des renseignements. Cela ne va pas jusqu'à fouiller dans la vie privée des Canadiens.

M. Evans: Vous l'avez fait à mon sujet.

Mlle MacDonald: C'est ce que vous avez fait. C'est exactement ce qui est en cause, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence n'a pas fait quoi que ce soit, soit dit en toute déférence.

Mlle MacDonald: Je m'excuse, monsieur le Président. J'ai commis une erreur en disant «vous». Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je m'adressais aux occupants des banquettes ministérielles. Je vous présente mes excuses.

Je veux aussi signaler qu'il y a une très nette différence entre les renseignements dont il est question et la documentation que je possède à titre de simple député, documentation qui nous est envoyée par les ministres. Nous recevons des piles de paperasse, et il m'arrive de souhaiter que cette avalanche de papier s'arrête. Nous sommes noyés dans la paperasse. Quoi qu'il en soit, j'ai tout cela dans mes dossiers. Nous recevons aussi des lettres de citoyens. Vous seriez étonné de savoir combien m'écrivent au sujet du premier ministre. Ce qu'ils ont à en dire n'est pas très flatteur.

M. Fisher: Les gens m'écrivent à votre sujet.

Mlle MacDonald: C'est bien possible. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) dit que des gens peuvent lui écrire à son sujet. J'en conviens. Cela fait partie des privilèges des Canadiens. Je le reconnais volontiers. Il y a une très nette différence entre classer des documents de ce genre dans des dossiers et aller fouiller secrètement dans les dossiers pour trouver des renseignements comme ceux que les collaborateurs du premier ministre s'imaginaient pouvoir trouver dans des dossiers, à Washington ou à Montréal, au sujet d'une certaine résidence, afin de discréditer le chef de l'opposition (M. Mulroney). C'est exactement ce qu'ils ont fait, monsieur le Président.

M. Evans: Où voyez-vous des recherches secrètes? Qu'y avait-il de secret là-dedans?

Mlle MacDonald: La question est de savoir pourquoi ils cherchaient ces renseignements. Combien d'autres renseignements ont-ils recueillis et dissimulés quelque part? Pas seulement au sujet du chef de l'opposition mais de quiconque a pu faire l'objet de recherches. C'est la question fondamentale qui est au cœur de cette question de privilège. Il n'y a pas un seul député à la Chambre des communes qui ait osé poser des questions à la Chambre au sujet de l'activité interne du gouvernement. Pas un seul député n'est à l'abri de ce genre d'activité mise au jour ces dernières semaines et ces derniers mois au cabinet du premier ministre. Pas un seul. Voilà ce que vous devez juger, monsieur le Président. Jusqu'où pourra aller ce genre d'activité? Jusqu'où ira cet abus du rôle du cabinet du premier ministre?

M. Fisher: Jusqu'à la bibliothèque? Parlez-nous des bibliothèques, Flora.

Mlle MacDonald: Je vais vous en parler. Pourquoi quelqu'un du Conseil privé a-t-il conseillé à M. Cadieux de ne pas travailler à la bibliothèque du Parlement où il aurait trouvé cette information? Parce qu'on ne voulait pas que les gens d'ici sachent qu'il travaillait pour le bureau du premier ministre. Pourquoi cette dissimulation?